

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 08/09/2014

Nb de membres en exercice : 15

Étaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Éric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Jean SOHIER, Joël PLUMÉ, Olivier CHASLES, Margot CHALOUAS, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Sonia GAUBUSSEAU, Nicole JEUDI, Nathalie LEFEBVRE, Michel HALOPÉ, Anne DESCHERES

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Laure DESTOUCHES

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le point supplémentaire suivant est accepté à l'unanimité:

- Proposition d'achat de terrain

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- Proposition d'achat de terrain

M le Maire informe le conseil que la commune a reçu une proposition d'achat pour la parcelle A135 située dans le bourg d'une surface totale de 735m². Ce terrain pourrait agrémenter le projet sur le site de l'ancienne école. M le Maire propose de rencontrer le propriétaire.

- Demande de subvention de l'association ARCAD

Arrivée de M Makagon

La présidente de l'association présente son bilan financier. La demande de subvention 2014 est identique à celle de 2013. Arcad a pris en charge la surveillance de la cantine. Les TAP (temps d'activités périscolaires) coûtent à l'association. Arcad a proposé aux parents intéressés de bénéficier d'un service cantine le mercredi sous forme d'un plateau repas afin de limiter les coûts. La présidente prévoit une perte de 800€ d'ici décembre incluant sa demande de subvention actuelle. Il sera envisagé une augmentation du coût du repas de 0,05 €. Après délibération, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention complémentaire de 2800 €.

- Projet poulailler

M le Maire rappelle le projet du poulailler. L'association Arcad a bénéficié de la part de la Macif d'une subvention de 3500€ qui suivra le projet financier de façon pérenne les années suivantes. La commune n'est concernée que par l'achat et le montage de la structure. Actuellement le lieu envisagé est situé derrière la cantine. L'effectif serait de 2 poules. Ce

projet serait lié à une activité de la garderie. Plusieurs élus font part de leurs réticences concernant la gestion du fonctionnement (présence d'une personne 7j/7 ceci 2 fois par jour), concernant les nuisances (hygiène). La mairie se renseigne sur l'avis du voisinage tandis qu'Arcad se renseigne auprès des services d'hygiène concernant les obligations dues à la présence proche de la cantine. Le conseil, après délibération, vote sur la construction de ce poulailler à 4 voix contre, 3 pour et 8 abstentions. Il est proposé au conseil de rediscuter de ce projet avec les informations complémentaires.

- Plan de financement de la future bibliothèque - demandes de subventions

M le Maire rappelle le projet de réhabilitation des anciens vestiaires. Ce bâtiment pourrait accueillir notre bibliothèque devenue trop petite et servir à accueillir des activités liées aux rythmes scolaires et celles de la BCD. L'estimation financière définitive relative aux travaux s'élève à 155 000 € HT. Ce projet pourrait bénéficier de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et est susceptible de bénéficier de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux rattachée à l'exercice 2014. Le financement proposé serait le suivant :

- Subvention DETR 30%
- Subvention DRAC 35%
- emprunt 35%

C'est pourquoi, M le Maire propose aux conseillers de solliciter les aides précitées auprès des différents organismes.

M Makagon interpelle le conseil sur un manque d'information des élus pour ce projet et reproche la précipitation de l'acceptation du projet définitif. Plusieurs élus montrent un vif intérêt à recevoir ces informations. M le Maire rappelle que les dossiers sont consultables en mairie et propose d'inviter l'architecte afin qu'elle présente le projet définitif au conseil. Ce rendez-vous sera pris rapidement afin de ne pas retarder le lancement du marché car la commune est tenue à des délais pour recevoir la subvention de la préfecture. M le Maire a déjà sollicité et obtenu un allongement de ce délai pour la présentation des premières factures. M le Maire envisage de réunir la commission d'appel d'offre le 10 octobre. Les élus consultent les derniers plans reçus.

M le Maire informe que la délibération du jour porte sur un regroupement des subventions, nécessité par une demande complémentaire des services de l'Etat, les subventions ayant déjà engendrées des délibérations individuelles en décembre 2013 et mai 2014.

Après délibération, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- approuve le projet de réhabilitation des anciens vestiaires
- sollicite la subvention auprès de la DRAC
- sollicite la subvention de l'Etat auprès du Conseil Général au titre de la DETR 2014
- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus

- Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs

Il est procédé à la nomination des membres titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
Joël PLUME	Joël MARCHAND

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nominations comme annoncé précédemment.

- Clôture budget lotissement

L'ensemble des opérations étant achevé, il est proposé de clôturer le budget annexe dénommé « lotissement de la Picherie » et de procéder à la reprise de l'excédent de fonctionnement au sein du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de clôturer le budget annexe du lotissement
- approuve le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

ASSAINISSEMENT

- Etude du busage du fossé – cheminement r.Gentilhommière

M Marchand présente le devis concerné d'un montant de 23060 € HT pour le busage du fossé avec une reconstitution de la chaussée et des bordures suite aux travaux d'assainissement prévus. Ces travaux devraient permettre aux piétons de circuler avec plus de sécurité.

Dans un second temps, il sera également prévu le reprofilage du fossé d'en face afin d'améliorer l'évacuation des eaux de ruissellement.

Départ de Mme Chalouas

COMMUNICATION

- Fête de la musique

Cette dernière a eu un beau succès. Plusieurs associations ont proposé des animations. Une baraque à frites a permis au public de se restaurer.

- Forum des associations

Il y a eu très peu de passage.

VOIRIE

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles va prendre la compétence voirie, donc l'ensemble de la voirie situé sur son territoire au 01/01/2015. La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) étudiera les transferts des communes vers la communauté de communes et définira les balances de financement entre les communes et la communauté.

Mme Lefebvre propose à la commission de revoir le problème des stops rue de la Gentilhommière. M Sohier suggère en remplacement une partie en priorité à droite.

ENVIRONNEMENT

M le Maire demande à la commission de travailler sur la plantation d'un arbre devant la mairie.

M le Maire relance le projet de la Marianne. Une esquisse sera proposée par le sculpteur Michel Audiard pour un budget d'environ 10 000€. Une demande de subvention sera liée à ce projet.

Mme Jeudi suspecte des enfouissements illégaux dans un terrain rue des Brosses.

BATIMENTS

Le tribunal de commerce a donné un avis favorable au couple de boulanger. A ce jour, nous n'avons pas de date de reprise. Des travaux doivent être réalisés avant l'ouverture. Il souhaiterait changer le four à gaz pour un four électrique.

Des volets roulants ont été installés à l'école ainsi que des vidéoprojecteurs ; M Plumé signale que les câbles de ces derniers doivent être changés, leur longueur de base n'étant pas assez longue. M Makagon n'a pas encore reçu le devis de réparation du tableau interactif.

Un nouveau vestiaire a été installé pour un agent des espaces verts.

M le Maire sollicite M plumé afin de superviser en amont l'organisation du salon des vins au plateau sportif.

AFFAIRES SCOLAIRES

L'organisation des TAP a été finalisée sur 8 groupes d'enfants ; seul 19 élèves ne sont pas inscrits. Mme Destouches présente les différents intervenants. Il n'y a pas de bénévole. Une coordinatrice, employée par la mairie, sera présente sur place afin de gérer entre autres, les mouvements de tous les groupes.

PERSONNEL

- Modification du temps de travail du poste lié aux « missions bibliothèques »

Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, conformément à l'article 34 de la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 octobre 1991 créant un emploi contractuel d'aide à la BCD et à la bibliothèque locale comprenant les fonctions suivantes : aide documentaliste ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2012 créant l'emploi d'aide documentaliste à la bibliothèque locale au grade d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 25 h par semaine;

Au vu des nouveaux besoins créés par les Temps d'Activés Périscolaires, au vu du départ en retraite de notre agent occupant les fonctions d'aide documentaliste à l'école, il est proposé de mutualiser les 2 postes :

- **de créer** un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, afin d'assumer les missions d'Aide à la BCD (Banque Centre de Documentation) de l'école de Saint Roch, les missions des Temps d'Activés Périscolaires ainsi que les missions liées à la bibliothèque locale, à temps non complet annualisé à raison de 34/35ème
- de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à raison de 25/35ème pour les missions liées à la bibliothèque locale
- de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à raison de 21/35ème pour les missions liées à la BCD de l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

- en date d'effet au 01 septembre 14, la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2ème classe, afin d'assumer les missions d'Aide à la BCD (Banque Centre de Documentation) de l'école de Saint Roch, les missions des Temps d'Activés Périscolaires ainsi que les missions liées à la bibliothèque locale, à temps non complet annualisé à raison de 34 / 35ème
- en date d'effet au 01 septembre 14, les suppressions du poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à raison de 25/35ème pour les missions liées à la bibliothèque locale ainsi que celle du poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à raison de 21/35ème pour les missions liées à la BCD de l'école

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

◆ QUESTIONS DIVERSES

- L'enquête publique du PLU se déroulera du 01 au 31 octobre 2014. Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir le public le 01, 17 et 31 octobre.
- L'association Touraine Bikers Bank remercie le conseil pour son soutien lors de leur manifestation en juin
- Le 05/10 aura lieu la journée trek (course pédestre) ; 3 parcours sont prévus : 7, 12, 24 km
- Les travaux de la fibre optique sont en cours. Nous attendons la date de la mise en service.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Un habitant de la rue de la Gentilhommière demande quelques précisions sur le reprofilage du fossé.

◇◇◇

Un autre habitant signale qu'au niveau de la poutrelle en béton posée rue des Aubuis, des fissures apparaissent. Cette rue est intercommunale, l'information va leur être communiquée.

Il signale également que les gens du voyage actuellement sur leur terrain ont déposé des ferrailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10
Prochaine séance du Conseil Municipal le 16 octobre 2014 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux